



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
ASSEMBLEE NATIONALE

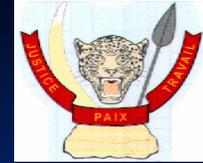


DEPUTE NATIONAL

MUHIMA BINTU SABINE
Elu de la circonscription de WALIKALE
(Nord-Kivu, EST de la RDC)

**« POUR UNE REPARATION JUSTE ET
INTEGRALE DES VIOLENCES
PERPETREES AU NORD-KIVU ET
SUD-KIVU EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO »**

*Présentation à la 6^{ème} Session de l'Assemblée
Consultative des Parlementaires pour la Cour
Pénale Internationale(CPI) et l'Etat de Droit
UGANDA, KAMPALA
27-28 MAI 2010*



Contexte et Justificatif

Un taux élevé des cas des violences, viols et abus sexuels commis sur les femmes, les enfants et les vieillards depuis plus d'une décennie à l'EST de la RDC spécialement au Nord et Sud KIVU:

➤ des récents rapports humanitaires font état des graves violations des droits de l'homme perpétrées sur les femmes, les enfants et les vieillards par des hommes en uniforme à Shabunda, Fizi, Uvira, Walungu dans le Sud-KIVU et Walikale, Rutshuru, Lubero, Masisi dans le Nord-KIVU.,

(sources: OCHA, février –mars 2010, AMNESTY INTERNATIONAL, novembre 2009, Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, BCNUDH, Pole Institute, Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs, juin 2008, etc)

➤ D'après le communiqué de presse de OXFAM France diffusé en octobre 2009, depuis le début des opérations militaires contre les milices FDLR en janvier 2009, plus de 1000 civils ont été tués, 7000 femmes et filles ont été violées et plus de 6000 logements ont été détruits par le feu dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.



Près de 900.000 personnes ont été forcées d'abandonner leurs maisons et vivent dans des conditions désespérées avec des familles, dans les zones forestières ou dans les camps sordides pour personnes déplacées avec un accès limité à la nourriture et aux médicaments.

- Cette situation accentue la précarité, la pauvreté et la vulnérabilité de la femme en RDC;
- Incapacité criante de la Justice congolaise d'éradiquer ce phénomène car dominé par l'impunité, la corruption, le trafic d'influence, etc
- d'où la nécessité pour les victimes de recourir à la Justice Internationale



Nécessité d'une réparation



juste et intégrale des survivantes des violences

- Au Nord et au Sud-Kivu la situation des violences et abus sexuels sur les femmes est aggravée par la dispersion des FDLR incontrôlés et en fuite et exerçant des représailles sur les paisibles populations, alors que le Pays traverse une période post conflit;
- Le taux élevé des statistiques est très préoccupante: Une récente estimation du Fonds des Nations Unies pour la population
- (UNFPA) évalue à 8.000 le nombre de femmes violées l'année dernière par des combattants dans l'est de la RDC, une région où la violence sexuelle est devenue endémique. Selon la MONUC, 200.000 cas de viols ont été enregistrés depuis 1996.



Conséquences négatives de ces violences, viols et abus sexuels qui ont été utilisés comme arme de guerre

- Perte de la dignité de la femme,
- Traumatisme au niveau des victimes;
- Les fistules traumatiques,
- La transmission du VIH et SIDA;
- Naissance des enfants « non désirés » issus des viols,
- Dislocation des familles et rejet des femmes violées de la société.



Difficultés dans la lutte contre les violences faites aux femmes en RDC



- Manque d'une coordination adéquate dans la prise en charge des victimes des violences, viols et abus sexuels;
- Difficultés dans la collecte des données statistiques;
- manque d'un plan de communication adéquate au niveau du Gouvernement dans l'information sur les instruments juridiques existants,
- L'accroissement de l'impunité et de la corruption,
- Présence persistant des bandes armées étrangères incontrôlées à l'EST de la République,
- Les violences sexuelles faites aux femmes deviennent un fonds de commerce pour certaines organisations, en conséquence les victimes deviennent septiques et méfiantes,
- Les survivantes de ces viols ne sont pas impliquées dans cette lutte



Rôle des Femmes Parlementaires dans la défense et la protection des droits victimes, particulièrement les femmes et les enfants



les femmes parlementaires sont très engagées dans tout le processus d'élaboration et de vulgarisation des lois visant la protection des femmes victimes et d'autres personnes en situation difficile ainsi que leur protection. Nous faisons aussi pression, dans la mesure du possible, au Gouvernement pour l'application de ces lois.

Nous avons participé à la mise en place de l'actuel arsenal juridique congolais, notamment:

- La Constitution de la République,
- Les Résolutions des Nations Unies telles que la 1325, la 1820



- La loi punissant les violences, viols et abus sexuels faits aux femmes, aux hommes et aux enfants,
- La loi sur le VIH et SIDA,
- La loi sur la protection de l'enfance, etc
- La ratification du Statut de Rome par la RDC est un atout pour la réhabilitation des victimes des survivantes des violences de tout genre en RDC. Le viol est considéré comme un crime contre l'humanité (article 7 du Statut de Rome)



En tant que député élu, et dont la majorité des électeurs sont touchés par ces violences, nous avons mis en place une structure philanthropique et sans but lucratif dénommé « FONDATION MUHIMA BINTU SABINE, FOMUBISA, en sigle ».

L'objectif de cette Fondation est entre autres de:

- Concourir à la promotion de la culture de la paix, de la démocratie et du respect mutuel
- Mener des actions visant la réhabilitation et la réinsertion des femmes et filles survivantes des toutes les formes des violences, viols et abus sexuels ainsi que l'encadrement des personnes affectées par le VIH et SIDA à travers la promotion de la micro finance et les coopératives, l'agriculture, pêche et élevage ainsi que toutes les initiatives de création d'emploi ;



Pour ce faire, nous comptons construire, avec l'appui des partenaires intéressés, un Centre de réinsertion psychologique, social et économique des femmes survivantes de toutes les formes des violences, abus sexuels et viols à Walikale. Ce Centre aura des succursales dans chaque collectivité et groupement .



D'autres pistes de solution



3 Niveaux:

1) Prévention et réinsertion :

- Vulgarisation des lois et tous les instruments juridiques internationaux et nationaux;
- Renforcement des capacités des organismes d'appui juridique, psycho-social et économique des victimes
- Encadrement et réinsertion des survivantes par le renforcement de leur pouvoir économique et les impliquer dans la lutte;



2) Répression des auteurs

- Renforcer l'appui à la bonne gouvernance en RDC et à la réforme de la Justice et de l'armée,
- Que le Procureur de la CPI mène des enquêtes sur des graves exactions et des meurtres commis à l'encontre des civils, le viol et abus sexuels sur les femmes et les enfants dans les territoires encore fragiles tels que Walikale, Masisi, Uvira, Lubero, Shabunda, Mwenga, Fizi, Walungu, Rutshuru, etc.



- Mettre fin à l'impunité en poursuivant judiciairement les auteurs et les sanctionner à travers un Tribunal International de Paix pour la RDC.

La création de ce Tribunal International pour le Congo est très capitale au regard de la nécessité de réprimer aussi les combattants FDLR qui ont commis des crimes, des atrocités et des exactions sur les civils, les femmes et les enfants en République Démocratique du Congo



3) Réparation des préjudices causées dans la vie des survivantes au niveau:

- Psycho social,
- Médico sanitaire,
- Economique,
- Juridique,
- Sécuritaire



**Merci pour
votre attention**